

commune de

Billé

Marcel : la mascotte du centre de loisirs



Début des travaux terrain multisports et aire de jeux



Bulletin Municipal
Août 2020

Sommaire

Vie Municipale

Le mot du Maire	3
PLU.....	4
Décisions du conseil municipal	5-13

Vie associative

ALSH	14
Planning salle de sports et ADMR.....	15
Club de l'amitié	16
Badminton.....	17
GJBF	18
USBJ	19

Infos diverses

Taxi à la demande.....	20
Navettes- Tiques - Espaces communs.....	21
Coupon sport - KRH.....	22
Rubrique historique	23
La nature en fête - Horaires Mairie	24

Classes 0

En raison des circonstances liées à la crise sanitaire, la journée traditionnelle de la fête des classes ne pourra pas être envisagée cette année.

Les classes 0 ont décidé d'annuler leurs retrouvailles prévues le 19 septembre et de les reporter courant 2021 probablement conjointement avec les classes 1.

Maison de Santé

Médecins

Fanny SEILHEAN
Morgan GENDRON
02 99 97 61 91

Infirmières

Sophie BACQUET
Laetitia LECORGNE
02 99 97 67 28

Anita JOUAN
Fanny COQUELIN
Marie MONTHORIN-COLLERAI
02 99 97 90 28

Kinésithérapeutes

Romuald BALLUAIS
Ludovic FEUVRIER
02 99 99 74 40

Orthophoniste

Catherine PEQUIGNOT
02 99 98 65 32

Podologue / Pédicure

Rachel HAMARD-BOULANGER
02 99 74 75 79

Diététicienne

Jessy MARTINE
06 07 28 40 40

Le Mot du Maire

Le 15 mars dernier une nouvelle équipe municipale a été élue, je vous remercie sincèrement de la confiance que vous avez accordé à la liste que je conduisais. Constitué de 7 nouveaux élus et de 8 conseillers sortants, ce conseil municipal a dû patienter jusqu'au 27 mai 2020 pour être installé. En parcourant ce bulletin, vous découvrirez les responsabilités des uns et des autres pour les six années à venir avec cette volonté d'agir dans l'intérêt général.

J'en profite pour adresser tous mes remerciements à l'équipe précédente pour les six années passées au service de la commune. Lors de ce dernier mandat, plusieurs réalisations ont vu le jour, tel que l'aménagement du centre bourg, la construction des vestiaires, l'agrandissement de notre supérette, la réhabilitation de notre salle des sports après un incendie et la rénovation de notre salle polyvalente. Voilà pour les investissements visibles, d'autres plus discrets mais tout aussi importants ont retenu notre attention comme l'entretien de l'ensemble de notre voirie, le renforcement de notre système de défense incendie et le soutien financier apporté à nos associations.

Dans le cadre de nos petits syndicats intercommunaux, le SIVOM a vu au début du mandat la mise en service de notre maison de santé, le SIRS a repris la gestion de la cantine scolaire de nos trois écoles du RPI Billé-Combourtille-Parcé. Ces deux dernières communes se sont associées pleinement au soutien financier de notre centre de loisirs. Nous pouvons nous réjouir de cette solidarité entre nos trois communes.

Et maintenant qu'en est-il pour ce nouveau mandat 2020-2026 ? Tout d'abord, nous tenons à finaliser les projets en cours comme :

- Le terrain multisports et les aires de jeux pour les enfants, c'est un beau projet dont l'avancée des travaux respecte le planning prévu, nous espérons une réception de cet équipement cet automne ;
- La révision de notre PLU, un dossier très complexe qui permet de nous interroger sur le développement de notre village et de fixer les principes d'un aménagement urbain dans le respect de la préservation des terres agricoles.

Comme précisé dans ce bulletin, il est temps de vous faire part du travail réalisé, d'échanger avec vous afin de recueillir vos remarques. Venez nombreux à cette réunion prévue le **vendredi 18 septembre à 20 heures à la salle polyvalente.**

Vous l'avez bien compris, cette révision de notre PLU devrait nous permettre de définir des zones pouvant accueillir de nouveaux habitants.

2020-2026 devrait voir l'arrivée de la fibre optique sur notre commune. Afin de faciliter sa mise en place, j'invite d'ores et déjà les propriétaires ou locataires à procéder à l'élagage des arbres qui pourraient s'avérer gênants voire même rendraient impossible l'installation du réseau.

Depuis le début de l'année 2020, nous évoluons dans un contexte très particulier avec la circulation de ce mal invisible, la COVID 19.

A la mi-mars, le confinement imposé par le gouvernement nous a contraints à modifier nos comportements et a entraîné des difficultés pour l'activité économique de nombreux commerces et entreprises. A compter du 12 mai, l'école a pu rouvrir ses portes et accueillir de nouveau les élèves avec des règles sanitaires très contraignantes.

Je tiens à remercier Mme Corinne BRUNET, la directrice du RPI, tout le personnel enseignant ainsi que les ATSEMS pour le travail accompli avec un protocole d'accueil des enfants quelques fois difficilement applicable.

Cette période difficile a dévoilé également un élan de solidarité souvent mené dans la discrétion. Je voudrais saluer le dévouement de ces personnes qui ont confectionné des masques, certains se sont portés bénévoles pour la garde d'enfants dont les parents travaillaient, d'autres ont proposé leur service à la restauration scolaire sans oublier tous ces habitants qui ont veillé sur leurs voisins souvent plus âgés ou seuls.

Pour toutes ces actions bienveillantes, je voudrais leur témoigner ma reconnaissance.

Merci à toutes et à tous et je vous souhaite une rentrée de septembre pleine d'espoirs.

Le Maire, Daniel Balluais

Distribution de masques



En partenariat avec Fougères Agglomération, la commune a distribué un masque en tissu lavable et réutilisable à tous les habitants de Billé les 19 et 20 mai à la salle polyvalente. Pour ceux qui n'ont pu être disponibles ce jour-là, une distribution a été faite dans les boîtes aux lettres.

Il reste des masques à votre disposition à la Mairie.

La révision générale du Plan Local d'Urbanisme

La municipalité de Billé a décidé d'entreprendre la révision de son Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), pour aller plus loin dans la démarche de planification et d'élaboration de son projet de développement communal.

PLU, 3 LETTRES POUR DEFINIR UN DOCUMENT

Stratégique...

Elaborer un PLU c'est avant tout s'interroger sur le développement de la commune de Billé à l'horizon 2030. C'est donc fixer les grands principes d'aménagement et d'urbanisme dans le respect du développement durable et des documents « supra-communaux » définis à l'échelle de l'Etat, de la région, du département, du Pays de Fougères et de Fougères Agglomération, en apportant une réponse adaptée aux besoins de tous.

...opérationnel...

Des opérations d'aménagement et des règles de constructions vont être élaborées afin de mettre en œuvre un projet communal durable.

...et juridique.

Le contenu du PLU est règlementé aussi bien d'un point de vue des pièces qui le compose que de leur contenu. C'est le code de l'urbanisme

LE CONTENU DU PLU

Le rapport de présentation

Il expose l'état des lieux de la commune (diagnostic, état initial de l'environnement, définition des besoins et analyse des perspectives d'évolution) et justifie les choix d'aménagement retenus et la réglementation fixée.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Il expose le projet et les grands objectifs de la commune dans tous les domaines de la vie quotidienne : logement, activités économiques, déplacements, équipements publics, cadre de vie, environnements et patrimoine,... dans un souci de durabilité et de préservation des ressources.

La réglementation

Le territoire est découpé en quatre types de zones : agricole, naturelle, urbanisée et à urbaniser (plan de zonage). A chaque zone correspond une réglementation portant sur l'utilisation du sol et le droit à construire (règlement et orientations d'aménagement et de programmation). Elle répond aux questions « où puis-je construire? Et Comment? »

Les annexes

Elles apportent des informations et informent sur les contraintes telles que les servitudes d'utilité publiques, les plans des réseaux, les obligations en matière de sécurité incendie...

LA PROCEDURE, D'UNE DUREE DE 2 ANS :



LA CONCERTATION DES HABITANTS

Comment participer à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme ?

L'avenir de notre commune se construit avec ses habitants, n'hésitez pas à vous exprimer soit sur le registre mis à votre disposition en mairie, soit par courrier ou courriel.

➔ **Le 18 septembre 2020, vous êtes invités à participer à la présentation du projet à l'occasion d'une réunion publique.**

Les décisions du Conseil Municipal

16 janvier / 20 février / 23 avril / 27 mai / 11 juin

URBANISME / AMÉNAGEMENT / TRAVAUX

◆ URBANISME

• DROIT DE PREEMPTION

Le droit de préemption urbain (DPU) est une procédure qui permet à la commune d'acquérir en priorité certains terrains sur des zones définies du PLU. Ce périmètre se limite aux zones UE et UA (bourg élargi). Quatre dossiers de déclarations d'intention d'aliéner de biens bâtis soumis au DPU aux adresses suivantes ont été étudiés :

- 26 rue des Forges
- 5 rue du Courtil
- 8 rue de la Chapellenie
- 48 rue de Fougères

Le conseil municipal renonce à son droit de préemption.

◆ AMÉNAGEMENT

TERRAIN MULTISPORTS ET AIRES DE JEUX

1/ AVENANTS RELATIFS AU MARCHÉ DE LA MAITRISE D'ŒUVRE

M. le Maire informe le conseil municipal qu'en raison du dépôt de l'Avant Projet Définitif par l'ATELIER BOUVIER ENVIRONNEMENT (avenant n°1) et suite aux résultats de la consultation des offres des entreprises (avenant n°2), le prix définitif du projet est porté à 175 088,10€ HT (160 000€ HT à l'origine), puis à 196480,88 €. La rémunération du maître d'œuvre passe donc de 10 000,00 € à 12 280,01 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition des avenants n°1 et n°2.

	Appel d'offre	Avant Projet Définitif (Avenant n°1)	Consultations offres (Avenant n°2)
Montant des travaux (HT)	160 000,00 €	175 088,10 €	196 480,88 €
Rémunération (HT) Maîtrise d'œuvre (6,25%)	10 000,00 €	10 943,00 €	12 280,01 €

2 / SUBVENTIONS

Un dossier de demande de subvention a été déposé auprès des services de la région au titre du Contrat Partenariat Europe Région (CPER). Un montant de 31 542,00 € a été attribué à la commune de Billé pour le financement de ce projet de terrain multi sports. Pour rappel, une subvention de 55626 euros a été attribuée dans le cadre de la DETR.

Des demandes de subventions ont également été sollicitées auprès du Conseil Départemental ainsi qu'auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS).

3 / ATTRIBUTION DES LOTS

Suite à l'analyse des offres des entreprises concernant les travaux du terrain multi sports, Mr le Maire présente le rapport et propose au conseil municipal, après classement au vu des critères énoncés dans le règlement de consultation, de retenir les entreprises suivantes:

Lot 1 : Voies Réseaux Divers : Entreprise **DAUGUET** de Lécousse : **89 633,00 € HT**

Lot 2 : Terrain multi-sports et jeux : Entreprise **Sport et Développement Urbain** de Guidel : **85 362,63€ HT**

Lot 3 : Aménagement paysager : Entreprise **LEROY PAYSAGE** de Changé : **21 485,25 € HT**

soit un montant total du marché de 196 480,88 € HT.

• PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION

Bénéficiaire Intitulé		COMMUNE DE BILLE - 35133 TERRAIN MULTISPORTS ET AIRES DE JEUX	
DÉPENSES		RESSOURCES	
Nature	Montant HT	Origine	Montant
Dépenses		Aides publiques	
Travaux		État	
LOT 1 VRD	89 633,00 €	DETR	55 626,00 €
LOT2 Terrain Multisports	85 362,63 €		
LOT 3 Aménagement Paysager	21 485,25 €	Conseil Régional	
		CPER	31 542,00 €
<i>Sous-total</i>	196 480,88 €	Conseil Général	
		FST	70 332,33 €
		<i>Sous-Total</i>	157 500,33 €
Prestations intellectuelles		Autofinancement sur dépenses	
Architecte	12 280,05 €	- fonds propres/emprunt (20% des dépenses)	54 641,96 €
CSPS	1 332,00 €		
Plan topographique	1 490,00 €		
Presse	559,36 €		
<i>Sous-total</i>	15 661,41 €		
TOTAL GÉNÉRAL	212 142,29 €	TOTAL GÉNÉRAL	212 142,29 €

◆ TRAVAUX

• FAUCHAGE, DÉBROUSSAILLAGE ET CURAGE DES FOSSES

M. Christophe GILLES, adjoint en charge de la voirie communale, présente les offres relatives à ces marchés.

Suite à la consultation lancée pour les travaux de fauchage des accotements et débroussaillage, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise JARDIN de Lécousse, pour un montant de 7 100,01€ HT.

Pour les travaux de curage des fossés, le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'entreprise DAUGUET de Lécousse dont le coût horaire des travaux est estimé à 150€ HT/heure sur 2 jours.

• ATTRIBUTION DU MARCHÉ VOIRIE 2020

M. Christophe GILLES, adjoint en charge de la voirie communale, présente les diverses propositions reçues des entreprises concernant les travaux de voiries pour 2020.

Après analyse, le conseil municipal confie les travaux à l'entreprise GALLE de Saint Jean sur Couesnon, pour un montant de 32 239,00 € HT.

MAIRIE

• CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE DE FOGÈRES AGGLOMÉRATION À LA COMMUNE BILLÉ RELATIVE À LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Suite au transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement collectif à Fougères Agglomération au 1^{er} janvier 2020, M. le Maire demande l'accord du conseil municipal pour pouvoir signer la convention de subdélégation relative à la gestion des eaux pluviales. La durée de la convention est de 3 ans (01/01/2020 au 31/12/2022).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention et à faire toutes les démarches concernant cette affaire.

• PARTICIPATIONS AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT AUX ÉCOLES (ANNÉE 2019-2020)

Le conseil municipal valide la demande de participations aux charges de fonctionnement pour les enfants de Billé scolarisés dans les écoles privées et publiques.

• Écoles privées de Fougères :

1 enfant en primaire x 376,00 €	=	376,00 €	
4 enfants en maternelle x 808,80 €	=	3 235,20 €	
		TOTAL	3 611,20 €

• Écoles publiques

- Fougères :

6 enfants en primaire x 389,60 €	=	2 337,60 €	
		TOTAL	2 337,60 €

- Romagné :

2 enfants en primaire x 274 €	=	548,00 €	
		TOTAL	548,00 €

• RECRUTEMENT : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Après avoir rappelé et informé le conseil municipal du recrutement d'un contractuel au poste de secrétaire de mairie pour exercer les fonctions de secrétaire général, M. le Maire propose la création d'un poste permanent à temps complet. La personne recrutée sera rémunérée sur le grade de rédacteur et du régime indemnitaire instauré sur la commune depuis 2016.

Après étude de plusieurs candidatures, Mme Nanou NICOLAS a été retenue pour une prise de poste au 1^{er} juin 2020.

SIRS : RECHERCHE AGENT DE RESTAURATION SCOLAIRE

Le SIRS Restauration scolaire de Billé-Combourtilé-Parcé recherche un agent de restauration scolaire (9h40 hebdomadaire, temps annualisé) pour assurer les missions suivantes sur le site de Billé :

- Accompagner les enfants et assurer la distribution des repas
- Entretien de la propreté des locaux

Contact :
sirs-sivom.communedebille@orange.fr

BUDGET COMMUNAL

◆ BUDGET PRINCIPAL

• VOTE DU TAUX DES 3 TAXES 2020

Les taux d'imposition des taxes directes locales de l'année 2020 restent identiques à ceux de l'année 2019.

Taxe d'Habitation	16,40%
Foncier Bâti	16,40%
Foncier Non Bâti	42,69%

• SUBVENTIONS DES ASSOCIATIONS 2020 (voté en séance du 23 avril 2020)

Vote de l'année 2020	
SECTEUR ANIMATION CULTURELLE	
Agriculture et ruralité (comice agricole)	
Amis de Jaunouse	60,00 €
Club de l'amitié de Billé	160,00 €
Comité des fêtes de Billé	390,00 €
Les amis de la MARPA	140,00 €
Total	750,00 €
SECTEUR SOCIAL ET DIVERS	
ADMR Mélusine Fleurigné	1079,00 €
Amicale des chasseurs de Billé	400,00 €
Ass des anciens combattants de Billé (UNC)	400,00 €
Croix d'or de Fougères	65,00 €
FA MI RE dans le pré	320,00 €
Total	2264,00 €
SECTEUR SPORTIF	
Badminton	871,20 €
Groupement Jeune du Bocage Fougerais	1942,20 €
Gym détente	158,40 €
Union Sportive Billé Javené	1676,40 €
Total	4648,20 €
TOTAL Général	7662,20 €

• AUTRES SUBVENTIONS 2020

- Repas Club de l'Amitié : 8,00 € par personne /repas
- Association ALSH CSF BILLE-COMBOURTILLE-PARCE
Pour rappel, le montant de la subvention alloué à l'accueil de loisirs 2020 s'élève à 11063,68€.
- RPI Billé Combourtille Parcé :
 - Classes découvertes : 41,00 € par enfant domicilié à Billé et scolarisé en classe maternelle ou élémentaire. Subvention versée une seule fois pendant la scolarité de l'enfant
 - Arbre de Noël : 8,00 € par enfant de Billé scolarisé au sein du RPI Billé-Combourtille-Parcé.
- Subvention ADOGEC (garderie)
La garderie clôture son exercice 2018-2019 avec un déficit de 1 555,96 €. Une subvention de 706,72€ a été accordée à l'ADOGEC (prise en charge par les 3 communes du RPI selon la population DGF)

- PARTICIPATIONS 2020 DE LA COMMUNE AU BUDGET SIRS BUS ET RESTAURATION SCOLAIRE**
 Afin d'assurer le bon fonctionnement du SIRS Bus et du SIRS Restauration Scolaire, Mr le Maire propose d'attribuer les participations suivantes :
 - SIRS Budget principal Transport Scolaire : 10 900 €
 - SIRS Budget annexe Restauration Scolaire : 26 340 €
- VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES POUR LA COMMUNE**

CA COMMUNE BUDGET PRINCIPAL						
LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté (n-1)		120 000.00		250 980.74		370 980.74
Opérations de l'exercice	545 773.23	649 889.85	467 479.89	502 584.23	1 013 253.12	1 152 474.17
TOTAUX	545 773.23	769 889.85	467 479.89	753 565.06	1 013 253.12	1 523 454.91
Reste à réaliser			16 864.77			
Totaux cumulés	545 773.23	769 889.85	484 344.66	753 564.9	1 030 117.89	1 523 454.91
Résultat de clôture d'exercice		224 116.62		286 085.08		510 201.70

* Excédent de fonctionnement : 224 116,62 € auquel s'ajoute l'excédent de fonctionnement de l'assainissement d'un montant de 33 489,68 €, soit un excédent de fonctionnement 2020 de 257 606,30 € réparti comme ci-après :

Excédent de Fonctionnement Reporté : 177 606,30 €

Excédent de Fonctionnement Capitalisé : 80 000,00 €

* Excédent d'Investissement : 286 085,08 € auquel s'ajoute l'excédent de d'investissement de l'assainissement d'un montant de 69 852,99 €, soit un excédent d'investissement 2020 de 355 938,07 € affecté en totalité à l'article « Excédent d'Investissement Reporté »

- VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2020**

Le budget communal est voté en fonctionnement à hauteur de 816 704,42 € et en investissement à hauteur de 693 121,45 €

SERVICES COMMUNAUX

EQUIPE ADMINISTRATIVE



Laurence BREGAINT



Nanou NICOLAS

EQUIPE TECHNIQUE



Pascal DELAMARCHE



Fabrice PRIOULT



Martine DELAMARCHE



Sandrine GUILLOIS



Christelle VACHER

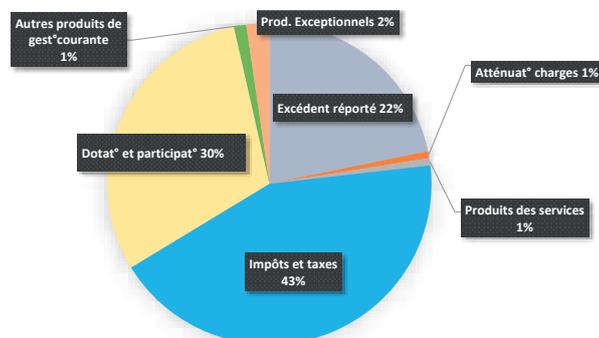
BUDGET COMMUNAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT -BP 2020	
Charges à caractère général	244 250,00 €
Charges du personnel	227 600,00 €
Atténuations des produits	3 500,00 €
Dépenses imprévues	83 412,50 €
Autres charges sociales	220 000,00 €
Charges financières	2 500,00 €
Charges exceptionnelles	26 000,00 €
Opération d'ordre	9 441,92 €
TOTAL	816 704,42 €

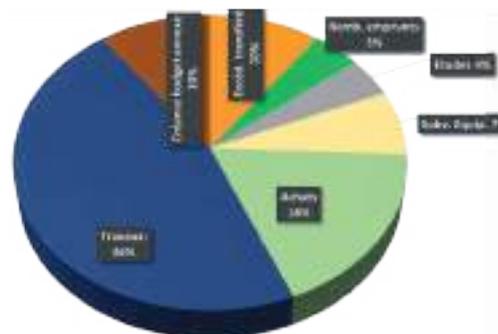


RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Excédent antérieur reporté	177 606,30 €
Atténuations des charges	5 800,00 €
Produits des services	5 800,00 €
Impôts et taxes	352 103,00 €
Dotat° et participat°	246 638,00 €
Autres produits de gest°courante	10 100,00 €
Produits Financiers	11,29 €
Produits exceptionnels	18 645,83 €
TOTAL	816 704,42 €

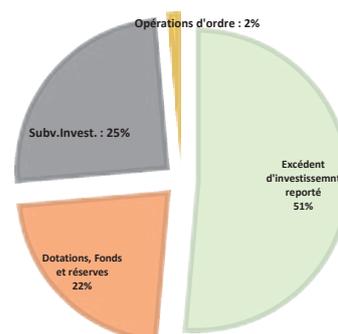


SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT-BP 2020	
Dépenses imprévues	0,00 €
Excéd.invest.transfert F.Agglo	69 000,00 €
Remboursement emprunts	30 000,00 €
Immobilisations incorporelles: Révision PLU	30 000,00 €
Subv d'équipement versée	48 649,70 €
Immobilisations corporelles: (achat terrains, bâtiments, Aménagements, voirie, Réseaux, Mobiliers et matériels)	124 980,00 €
Immobilisations en cours : Travaux sur Terrains (Aménagement terrain multisports)	320 000,00 €
Participations et Créances	491,75 €
Créance sur budget annexe	70 000,00 €
TOTAL	693 121,45 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT-BP 2020	
Excédent d'investissemnt reporté	355 938,07 €
Produits des cessions	0,00 €
Dotations, Fonds et réserves	154 202,00 €
Subventions d'investissement	173 539,46 €
Opérations d'ordre	9 441,92 €
TOTAL	693 121,45 €



ELECTIONS MUNICIPALES

◆ ELECTION DU BUREAU MUNICIPAL

Après avoir précisé les modalités de l'élection du bureau municipal, les votes ont donné les résultats ci-après :

• ELECTION DU MAIRE

- nombre de candidats : 1
- nombre de bulletins : 15
- suffrages exprimés : 14
- majorité absolue : 8

a obtenu :

M. Daniel BALLUAIS, 14 voix

M. Daniel BALLUAIS, ayant obtenu la majorité absolue, au premier tour de scrutin a été élu maire.

• CRÉATION DES POSTES D'ADJOINTS

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide le maintien des 4 postes d'adjoints.

• ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Dans les communes de plus de 1000 habitants, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Le dépouillement du vote a donné le résultat ci-après :

- nombre de candidats : 1
- nombre de bulletins : 15
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

a obtenu :

liste Colette JUGUET, 15 voix

La liste Colette JUGUET, a obtenu la majorité absolue. Ont été élus adjoints au maire :

- 1^{ère} adjointe : Mme Colette JUGUET
- 2^{ème} adjoint : M. Christophe GILLES
- 3^{ème} adjointe : Mme Laurence FAUGRET
- 4^{ème} adjoint : M. Thierry GODARD



◆ EQUIPE MUNICIPALE et COMMISSIONS COMMUNALES



Daniel BALLUAIS



Colette JUGUET
1^{ère} adjointe



Christophe GILLES
2^{ème} adjoint



Laurence FAUGRET
3^{ème} adjointe



Thierry GODARD
4^{ème} adjoint



Pascal COLNOT



Michel HARDY



Amélie LERAY



Alexandra ORY



Patricia HOTCHKISS



Morgane NÉAU



Manuel RIBEIRO



Maryse FORTIN



Jean BOUËSSEL DU BOURG



Jean-Marie VACHER



Arnaud OLLIVIER



Sylvie POIGNIE

Conseillers supplémentaires

Délégation Colette JUGUET

COMMISSION COMMUNICATION-INFORMATION.

Bulletin : Thierry GODARD, Patricia HOTCHKISS, Michel HARDY, Alexandra ORY

Site Internet : Thierry GODARD, Patricia HOTCHKISS, Morgane NÉAU

Jeunesse - Argent de poche : Laurence FAUGRET, Alexandra ORY

Affaires sociales et vie associative : Jean BOUËSSEL DU BOURG, Jean-Marie VACHER

Délégation Christophe GILLES

Voirie Communale - Urbanisme PLU : Manuel RIBEIRO, Michel HARDY, Jean-Marie VACHER

Suivi de travaux : Manuel RIBEIRO

Délégation Laurence FAUGRET

COMMISSION BÂTIMENTS COMMUNAUX.

Morgane NÉAU, Maryse FORTIN, Alexandra ORY, Manuel RIBEIRO, Amélie LERAY, Jean-Marie VACHER

Délégation Thierry GODARD

COMMISSION AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT URBAIN : Morgane NÉAU, Amélie LERAY, Michel HARDY, Jean-Marie VACHER

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES : Amélie LERAY, Pascal COLNOT

COMMISSION COMMUNALE DES FINANCES : Colette JUGUET, Laurence FAUGRET, Christophe GILLES, Thierry GODARD, Jean BOUËSSEL DU BOURG

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : Daniel BALLUAIS, Morgane NÉAU, Jean BOUËSSEL DU BOURG, Laurence FAUGRET

◆ DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES DIVERSES STRUCTURES INTERCOMMUNALES ET ORGANISMES DIVERS

- ❑ **Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire Billé Combourtilé (SIRS)**
Délégué(e)s titulaires : *Daniel BALLUAIS, Pascal COLNOT, Laurence FAUGRET, Thierry GODARD*
- ❑ **SIVOM Billé Combourtilé Parcé**
Délégué(e)s titulaires : *Colette JUGUET, Christophe GILLES, Patricia HOTCHKISS, Alexandra ORY*
- ❑ **Schéma de Cohérence territoriale (SCOT)**
Délégué titulaire : *Christophe GILLES* • Déléguée suppléante : *Morgane NÉAU*
- ❑ **Syndicat départemental d'énergie 35 (SDE 35)**
Délégué titulaire : *Manuel RIBEIRO*
- ❑ **SMICTOM**
Délégué titulaire : *Manuel RIBEIRO* • Déléguée suppléante : *Alexandra ORY*
- ❑ **Correspondant Défense**
Jean BOUËSSEL DU BOURG
- ❑ **MARPA de Parcé**
Délégué à l'Assemblée Générale : *Daniel BALLUAIS*
Déléguée au Conseil d'Administration : *Colette JUGUET*
- ❑ **ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement)**
Délégué titulaire : *Thierry GODARD* • Déléguée suppléante : *Amélie LERAY*
- ❑ **COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES**
Déléguée représentant la personne morale : *Colette JUGUET*
Déléguée représentant les agents : *Laurence BREGAINT*

◆ DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

L'article L.2122-22 du CGCT donne au conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire pour la durée de son mandat certaines de ses attributions.

Le conseil municipal décide de déléguer au Maire pour l'exercice de ce mandat toute décision concernant la passation, l'exécution et le règlement des marchés d'un montant inférieur à 8 000 € HT ainsi que toutes les décisions concernant leurs avenants du contrat initial supérieur à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget.

◆ INDEMNITES DES ÉLUS

Après avoir exposé au conseil municipal les modalités de calcul des indemnités des élus, M. le Maire propose de maintenir le même pourcentage d'indemnité (maire et adjoints) que celui du mandat précédent. Le montant est défini en pourcentage de l'indice brut 1027 de la fonction publique, soit 3 889,38 € mensuels au 1^{er} janvier 2020, dans la limite d'un taux maximal fixé par strate démographique. Lors du dernier recensement, la commune de Billé se situe dans la tranche de population comprise entre 1000 et 3499 habitants.

Strate	Montant maximum de l'indemnité du maire	Montant maximum de l'indemnité des adjoints
0 à 499 habitants	991,80	385,05
500 à 999 habitants	1567,43	416,17
1000 à 3499 habitants	2006,93	770,10

Indemnités de fonction :

Fonction	Taux maximum de l'indice brut 1027	Pourcentage retenu de l'indice 1027	Mensuel brut au 27/05/2020
Maire	51,60%	37%	1 439,07 €
Adjoint	19,80%	12%	466,72€ (x4)
Total mensuel			3 305,95€



L'accueil de loisirs sans hébergement

(ALSH) de Billé-Combourtille-Parcé ouvre ses portes tout au long de l'année les mercredis et vacances scolaires pour accueillir vos enfants.

Le centre est ouvert aux enfants âgés de 3 à 12 ans de 9h15 à 17h15 en journée continue, et dès 7h15 pour la garderie du matin jusqu'à 19h le soir.*

Tout au long de l'année, un fil rouge guide les animations et sorties du centre. L'année 2019-2020, bien qu'écourcée, déroulait le tapis rouge au cinéma ! De nombreux projets ont été créés par les enfants : un court métrage en stop-motion et l'enregistrement de sa bande son, la découverte du théâtre d'ombres, un spectacle de marionnettes créé de toute pièce par l'ALSH, les enfants ont également été acteurs et réalisateurs d'un film muet « La momie de Billé»... Terrifiant !

Cet été, des nouveautés ont fait leur apparition sur le programme : des Nuits sous tente et des veillées sont proposées. Au programme ? Un dîner partagé, des veillées boum, karaoké et jeux puis une nuit à la belle étoile, entre copains... On s'occupe même de la brioche au petit matin !

A la rentrée de septembre, nous partirons à la conquête de la nature ! Bien-être et bien vivre ensemble seront la clef de voûte de cette nouvelle année, que l'on souhaite riche en projets.

Des stages seront proposés durant les vacances scolaires et des intervenants viendront nous faire découvrir la faune et la flore locale. Préparez vos baskets, les randos vélo reprendront la route, des activités sportives en tous genres mais pas que ! Des activités manuelles développeront les talents de vos enfants !

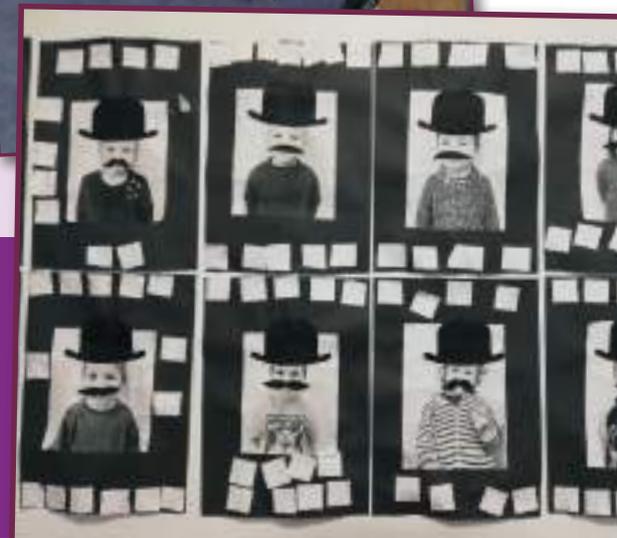
En parallèle de cette thématique, chaque jour, les enfants sont invités à choisir le type d'activités qu'ils souhaitent faire : artistiques, manuelles,

sportives, scientifiques ou culturelles. Ils peuvent également choisir de bouquiner, écouter des histoires, peindre, jouer en extérieur... à leur guise, tout en étant accompagnés par une animatrice.

Si un ALSH de cette qualité existe en milieu rural, il le doit au succès de son association. 76 familles à ce jour y ont adhéré. Son bureau se compose de 4 coprésidentes bénévoles, qui se portent garantes des valeurs du centre et de la tenue de ses projets. Elles réfléchissent également, en partenariat avec les collectivités et les adhérents, à la pérennité de son financement ainsi qu'aux autres problématiques rencontrées : transport, mise à disposition des locaux, soutien financier. L'association est soutenue par la Confédération Syndicale des Families (CSF), un réseau national qui l'aiguille sur ses choix et ses décisions. Un vrai travail d'équipe !

* Changements possible selon la situation sanitaire.

Expé Scientifx



Si vous aussi vous souhaitez intégrer l'équipe de bénévoles ou bien découvrir le métier d'animateur, n'hésitez pas à venir nous rencontrer durant les jours d'ouverture ou nous contacter via mail : villagenchante@hotmail.fr

Vous retrouverez sur le site internet du centre les dernières informations : programmes d'activités, dossiers d'inscription, menus, règlement intérieur, vie du centre, etc.

Rendez-vous sur :

<https://alsh-bcp-35.wixsite.com/alshbcp>

A très vite !

Galerie de Charlie Chaplin

Planning Salle de sports - 2020/2021

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
7:00							
8:00							
9:00							
10:00					Gym (début et fin saison)	Foot (si mauv. tps)	
10,30			Foot		(10 H à 11 H)	(10 H 30 à 12 H) Foot	
11:00		Droit de Cité	10 H à 12 H	Droit de Cité		salle (certain sam.)	
11:30		(10 H 30		(10 H 30			
12:00		à 12 H 00)		à 12 H 00)		(vac. sc. 10 H 12 H)	
12:30							
13:00							
13,30							
14:00							
14,30	Ecole			Ecole		Twirling	
15:00	(13 h 30 à 16 H 30)			(13 H 30 à 16 H 30)		(14 H à 16 H 30)	
15,30							
16,00							
16,30							
17:00							
17,30						Aéromodélisme	
18:00						(17 H à 19 H)	
18,30						(oct. à avril)	
19:00							
19,30							
20,00							
20,30		Gym (début et fin saison)					
21,00	Badminton	20 H à 21 H	Badminton	Badminton			
21,30							
22,00	(19 H à 23 H 30)		(20 H à 23 H 30)	(19 H à 23 H 30)			
22,30							
23,00							

PALETS - vendredi soir de 20H à 23H - en mezzanine - les 1er et 3ème vendredis

Pas de concours de palets, ni de vin d'honneur dans la salle de sport

ADMR MELUSINE

Le 26 juin dernier, 34 véhicules Renault Clio ont été livrés à l'association d'Aide à Domicile en Milieu Rural pour les salariées du secteur qui regroupe : La Chapelle Janson, Fleurigné, Landéan, Le Loroux, Luitré-Dompierre, Javené, Montreuil des Landes, Parcé, Billé, Combourtillé, Parigné, La Selle en Luitré, et une partie de Fougères.



Les bénévoles et l'équipe administrative



CLUB de L'AMITIÉ

Depuis L'A G du jeudi 13 février et le concours de belote en date du vendredi 6 mars à Louvigné du Désert, au bénéfice de la lutte contre le cancer, une grave épidémie (covid 19) s'est propagée sur la planète, entraînant l'arrêt de toutes nos activités.

Aussi nous avons crû bon de vous donner de nos nouvelles : sachant que nos pensées vont vers nos adhérents et que nous existons toujours.

Toutes les activités étant interrompues, dont l'un des moments forts devait être le mardi 30 juin 2020 "la grillée à Jaunouse ..."

Qu'en sera-t'il de l'évolution de la pandémie ???

Nous ne pourrons reprendre les activités qu'avec le consentement des autorités de tutelles (Préfecture, mairie, FD dept), la santé de tous étant primordiale (notre génération étant particulièrement concernée)

Notre vœu le plus cher étant de se retrouver au plus tôt, en bonne santé, pour partager ensemble des instants de convivialité. L'objectif majeur, si le programme ne pouvait reprendre suffisamment tôt, serait malgré tout d'organiser le pot au feu le jeudi 10 décembre.

Les responsables du club, avec notre présidente

JEANINE



Ce qui est prévu en 2020 (sous réserve):

Dimanche 23 août

Jeudi 8 octobre

Lundi 19 octobre

Mardi 20 octobre

Mardi 17 novembre

Jeudi 10 décembre

Dimanche 27 décembre

Bal avec Philippe RENAULT

Repas d'automne

Concours de belote

Réunion mensuelle

Gai savoir

Pot-au-feu

Bal avec Stéphane FAUNY





Le Badminton Javené-Billé a bien repris en cette fin de saison, suite à l'arrêt dû au confinement, pour le plus grand plaisir de nos badistes !!! Nous pensons déjà à la saison prochaine, avec la planification de nos manifestations.

Adultes loisirs comme compétiteurs, venez essayer ce sport dès la rentrée, sur nos différents créneaux disponibles :

- Les lundis à Billé de 19h00 à 22h30 (présence entraîneur 1 semaine sur 2, priorité aux compétiteurs)
- Les mardis à Javené de 18h30 à 20h30 (loisirs et compétiteurs)
- Les mercredis à Billé de 20h00 à 23h30 (créneau réservé aux soirées de championnat de nos équipes évoluant en Départementale)
- Les jeudis à Javené de 20h30 à 22h30 (loisirs et compétiteurs)
- Les jeudis à Billé de 20h30 à 23h30 (créneau réservé aux soirées de championnat de nos équipes évoluant en Départementale)

Nos ostéopathes seront également présents comme les saisons précédentes.

Pour nos jeunes, les créneaux sont les samedis matins, de 9h30 à 12h30, répartis par niveau.

Aussi pour nos jeunes, nous organisons plusieurs rencontres sous forme de plateaux, avec des clubs voisins, 3 à 4 fois sur la saison.

Nos 2 tournois interrégionaux auront lieu respectivement **les 16 & 17 janvier 2021** et **le 19 mars 2021**, à la salle des sports de JAVENÉ.

CONTACTS

badjavenebille@gmail.com
<https://badjavenebille.wixsite.com/bjb35>

Cathy VANNIER
cathyvannier@orange.fr / 06.75.53.07.57



G. J. B. F.

Le Groupement des Jeunes du Bocage Fougerais, est une association sportive qui regroupe 4 clubs séniors (CF2L, Sud Fougerais, US Bille Javene, AV.S Parce). Le Groupement réunit 200 licenciés d'U12 à U18 dont une trentaine de féminines.

Cette saison, nous avons 5 équipes dans la catégorie U12/ U13 (U13A, U13B, U13 Espoir, U12A, U12B) avec nos U13A qui étaient au niveau D2 et les autres équipes niveau secteur (S1, S2, S3).

En U14/U15, nous avons 2 équipes (U14, U15A) les U15 A évoluaient au plus haut niveau départemental et les U14 en D2.



En U16/U17, nous avons 3 équipes (U16, U17A, U17B), les U16 A et U17 se situent en D1 tandis que les U17B étaient en D2.

En U18, nous avons 1 équipe qui évoluait en D1 puis D2.

Chez les féminines, nous avons 3 équipes (U15, U16, U11), une équipe U11 et U15 foot à 8 et une équipe U11 foot à 5.



Si vous êtes
garçon ou fille,
entre 11 et 17 ans,
et que vous êtes intéressé(e)
par notre association,
n'hésitez pas à nous contacter.

Kévin BEUCHERIE
07 88 68 47 76

Yannick MOREAU
06 86 44 21 29

Reprise de la saison 2020/2021:

- U12/U13 : Le mercredi 20 août de 14h00 à 15h30
- U14/U15 : Le mardi 18 août de 17h00 à 18h30
- U16/U17 : Le lundi 17 août de 17h00 à 18h30
- Féminine: Le mercredi 26 août de 15h30 à 17h00

U. S. B. J.

Des valeurs, un ballon, une passion



Suite à l'arrêt prématuré des différents championnats régionaux et départementaux, le 13 mars dernier, en raison de la crise sanitaire, qui sévit actuellement dans notre pays, l'US Billé/Javené a le plaisir de vous informer que la ligue de Bretagne de Football, vient d'officialiser l'accession de son équipe fanion en Régional 2, pour la saison 2020/2021.

Cependant, même si, celle-ci fut acquise dans une situation, plus que particulière, il s'agit globalement d'une promotion légitime pour la formation dirigée par Arnaud DUPAS et Johannick DELALANDE, qui aura démontré une belle régularité dans l'ensemble de ses performances satisfaisantes, en Régional 3, au cours de l'exercice 2019/2020, qui restera à jamais gravée dans les mémoires de l'association ainsi que dans l'histoire du football français en général.

Cette montée historique pour le club, qui n'a jamais atteint cet échelon régional, depuis sa création en 1991, constitue, en effet, une superbe récompense, pour l'ensemble des licenciés, bénévoles, supporters, salariés, élus, sympathisants et sponsors, qui œuvrent sans cesse avec efficacité, au bon fonctionnement de celui-ci, en le faisant grandir et évoluer, sur des bases solides depuis de nombreuses années aussi bien sur le plan sportif, administratif que logistique.

Grâce à la construction récente de nouvelles infrastructures modernes, qui auront permis de travailler conjointement dans de bonnes conditions, dans un esprit très familial et convivial, l'USBJ a donc pu poursuivre sereinement sa fulgurante ascension en passant du District 2 à la Régional 2, en l'espace de 5 ans

Par ailleurs, à l'issue de cet exercice tronqué, les séniors (B) et (C) se maintiennent, à leur niveau respectif, à savoir, en District 1 et 3.

A noter que les vétérans terminent à la 3^{ème} place de leur championnat de District. Au niveau de l'école de foot, (U6 à U11), les résultats sont satisfaisants dans toutes les catégories d'âge avec une belle motivation et assiduité aux entraînements. Idem pour les 70 jeunes des catégories U13 à U17 qui évoluent au sein du GJBF.

Merci à tous pour votre solidarité et votre motivation irréprochable, qui auront été principalement le fruit de cette réussite sportive collective et rendez-vous très prochainement pour de nouvelles aventures footballistiques, dès le mois d'Août 2020.



Pour tous renseignements :

Stéphane COUILLARD

06 99 02 20 01

Franck TABURET

07 81 99 15 70

www.usbj.net



TAXI À LA DEMANDE

Reprise le 1^{er} juillet avec adoption des règles sanitaires dans les véhicules et ce, jusqu'à nouvel ordre.

RÈGLES SANITAIRES

- Un affichage rappelant les mesures d'hygiène et de distanciation sociale dites barrières, visible pour les passagers est mis en place à l'intérieur du véhicule.
- L'utilisateur de plus de 11 ans et le conducteur doivent porter un masque et respecter les gestes barrières.
- Aucun passager n'est autorisé à s'asseoir à côté du conducteur.
- Un seul passager est admis. Par dérogation, lorsque le conducteur est séparé des passagers par une paroi transparente fixe ou amovible, plusieurs passagers sont admis, s'ils appartiennent au même foyer. Excepté sous cette condition, il n'est plus possible de covoiturer.
- Du gel hydro-alcoolique est tenu à disposition des passagers.

PRINCIPALES RÈGLES DU SERVICE :

- L'utilisateur peut acheter 50 tickets par an au prix de 4 € et 25 tickets supplémentaires au prix de 8 € par an dans la limite de ceux déjà commandés du 1^{er} janvier au 16 mars. Un aller/retour équivaut à l'utilisation de 2 tickets. Les demandes doivent être formulées au moyen du formulaire et limité à 20 tickets par commande.
- Les moins de 18 ans sont de nouveau autorisés à utiliser le service à compter du 1^{er} juillet 2020. Ils peuvent voyager seuls avec une autorisation parentale, s'ils ont plus de 11 ans. Les enfants de moins de 11 ans doivent être accompagnés d'un adulte.
- A réception des tickets, l'utilisateur peut réserver au plus tard la veille avant midi son trajet auprès des taxis de son secteur.

Allo CHR Galeine	LÉCOUSSE	02 99 94 20 05
Ambulances Lévêque	LANDÉAN	02 99 97 34 00
Ambulances Pays de Fougères	JAVENÉ	02 99 99 87 85
EURL Taxi Gohin	FOUGÈRES	02 99 99 89 80
Franck Taxi	ROMAGNÉ	02 99 94 40 17
Lands'Alleux	SAINT-SAUVEUR-DES-LANDES	02 99 39 44 76
Taxi David	LANDÉAN	02 99 97 23 07 06 98 06 31 43

Les taxis partenaires peuvent prendre en charge les personnes ayant réservé du lundi au samedi de 8h00 à 19h00. Il n'est plus possible de réserver le dimanche.

Les déplacements sont limités aux 17 communes : Beaucé, Billé, La Chapelle Janson, Combourtillé, Fleurigné, Fougères, Javené, Laignelet, Landéan, Lécousse, Le Loroux, Luitré-Dompierre, Parcé, Parigné, Romagné, St Sauveur des Landes, La Selle en Luitré.

Certains déplacements ne sont pas pris en charge par le service :

- les trajets (soins médicaux, consultations) pris en charge par la Sécurité Sociale
- les déplacements domicile-travail/
- les déplacements de transports scolaires au départ et/ou à destination de l'école et/ou du domicile.

Le règlement du service reste applicable : des sanctions pourront être appliquées par exemple si la personne ne se présente pas au lieu de RDV, si la personne a un comportement irrespectueux...



NAVETTES MOBIL'AGGLO

Ce service concerne les communes n'ayant pas de transport collectif.

Les navettes fonctionnent :
LE MERCREDI APRÈS-MIDI
ET SAMEDI APRÈS-MIDI
 à raison d'un aller - retour
avec un départ vers 14h05
et un retour vers 18h15

hormis les jours fériés, le mois d'août
 et les vacances de Noël

Le **CIRCUIT BLEU** dessert
 les habitants des communes de :
 LA CHAPELLE ST AUBERT,
 VENDEL
 ST GEORGES DE CHESNÉ
 COMBOURTILLÉ
 BILLÉ.

NAVETTE MOBIL'AGGLO

REPRISE DU SERVICE
LE MERCREDI 17 JUIN

CONSIGNES SANITAIRES
LES GESTES ESSENTIELS

SI J'AI PLUS DE 11 ANS, JE DOIS PORTER UN MASQUE DANS LE CAR	JE DOIS PORTER LE MASQUE AUX POINTS D'ARRÊTS
RESPECTEZ LES MESURES DE DISTANCIATION	MONTEZ PAR LA PORTE AVANT
SALUEZ SANS SE SERRER LA MAIN EVITER LES EMBRASSADES	TOUSSEZ OU ETERNUEZ DANS VOTRE COUDE

VOTRE VEHICULE EST DESINFECTÉ CHAQUE JOUR

FOUGÈRES AGGLOMÉRATION



TIQUES Landes de Jaunouse

Soyez attentifs

De mai à octobre, forêts, prairies, jardins constituent le terrain de jeu favori pour les tiques. Lors de votre promenade prenez des précautions pour limiter leur morsure. Généralement inoffensives, elles transmettent la maladie de Lyme dont les conséquences peuvent être graves pour la santé.

La tique est un acarien qui vit dans les bois, buissons, hautes herbes et broussailles. Elle repère sa cible : animaux, hommes, puis s'accroche à elle. Elle se nourrit de son sang et mord donc à chaque étape de son développement.

Guide des bonnes pratiques :

- porter des vêtements clairs, longs et couvrants, des chaussures fermées et une casquette. Mieux vaut rester sur les chemins et éviter les broussailles.
- de retour chez vous, un examen minutieux du corps et du cuir chevelu s'impose.
- en cas de présence d'une tique retirez-la avec un tire-tique, vendu en pharmacie ou une pince à épiler. Puis désinfectez la zone immédiatement. Surveillez la zone de morsure pendant les 6 semaines suivantes. En cas de forte rougeur avec fièvre et maux de tête, consultez un médecin.



Déjections canines dans les espaces communs

Les propriétaires d'animaux ou ceux qui en ont la garde, sont tenus de prendre toutes les mesures pour préserver le cadre de vie et la propreté des voies piétonnes et des espaces communs.

**Merci d'avoir le bon réflexe
 de ramasser les déjections de votre animal !!**



Un coup de pouce financier pour favoriser la pratique des jeunes

Le dispositif « Coupon sport » du Département d'Ille-et-Vilaine a pour but d'aider les jeunes breillien.nes âgé.es de 11 à 15 ans (né.es entre 2005 et 2009), bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (A.R.S.), à pratiquer une activité sportive de qualité et régulière.

Ainsi, le Département finance une partie du coût de la licence sportive et de l'adhésion à un club agréé par le Ministère des sports et affilié à l'Agence Nationale des Chèques Vacances (A.N.C.V.).

Le montant de cette aide, défini en fonction du coût de la licence et de l'adhésion, est de 20 €



par enfant pour une licence et adhésion comprise entre 45€ et 90€ ou de 40€ par enfant si le coût global est supérieur à 91€.

Pour en bénéficier, vous devez effectuer une demande lors de l'inscription de votre enfant auprès de l'association sportive en présentant une copie de l'attestation d'A.R.S et du livret de famille ou d'une pièce d'identité. Vous bénéficierez de la réduction au moment de l'inscription auprès de l'association ou après remboursement du club par l'ANCV.



Fort d'une expérience de 35 ans dans le bâtiment en tant que spécialiste du « plastering », dont 20 ans en Angleterre, Kelson HOTCHKISS, marié à une française, artisan plaquiste installé en France depuis 2007, et depuis 2016 sur la commune de Billé, propose une technique d'enduit sur plaques de plâtre inédite dans notre pays. En France, la technique utilisée est celle des bandes, or Kelson propose un savoir-faire très connu des britanniques mais peu connu des français, il s'agit d'enduire les plaques de plâtre avec une fine couche de plâtre spécialement préparée à cet effet afin d'avoir une finition parfaite des murs et plafonds. Fini le ponçage des bandes, et ses irrégularités parfois encore visibles même avec plusieurs couches de peinture, avec la technique de pose des plaques de plâtres enduites de Kelson HOTCHKISS, les murs et plafonds sont parfaitement lisses. Cinq années d'étude sont nécessaires pour apprendre cette technique. Son autoentreprise « KRH CONSTRUCTION » offre également une palette de savoir-faire dans la rénovation ou la construction.



La réalisation des devis est gratuite.

Numéro SIRET : 500 915 756 00034.

Contact au 06 58 48 05 56

Retour sur épidémies

L'épisode que nous venons de vivre ce printemps avec la Covid-19 n'a eu, pour beaucoup d'entre nous, comme seule conséquence de nous confiner pendant deux mois. Bien que cela ne soit pas le cas partout en France, dans notre entourage peu de personnes ont été touchées et ce sont les retombées socio-économiques qui sont le plus criantes.

Il n'en fut pas de même autrefois et Billé n'a pas été épargné. En parcourant les registres de sépultures des siècles écoulés, il est possible de se faire une idée de l'impact des épidémies dans le passé. Il n'y a pas ou très peu de documents locaux qui décrivent ces épidémies avec un minimum d'informations. De fait, les archives du presbytère, pour la plupart écrites après coup, se bornent bien souvent à constater les pics de mortalité sans information sur la nature des maladies. Fréquemment, apparaît le mot *dysenterie* qui est plus un symptôme qu'une pathologie. Quand elles sont disponibles, les sources régionales ou nationales

été improvisé en dehors du bourg au début de ce siècle pour permettre l'ensevelissement des morts pestiférés.

De 1660 au milieu du XIX^{ème} siècle, Billé a subi des épisodes épidémiques qui firent de nombreuses victimes. Lorsqu'on rapporte les chiffres à la population qui ne devait pas être très éloignée de 1 000 habitants - le premier recensement officiel dont nous disposons indique 1 200 habitants en 1836 - ils sont proprement effrayants. À titre de comparaison, ils vont bien au-delà des pertes humaines subies lors de la Grande Guerre.

Aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles

Pendant ces deux siècles, on note plusieurs augmentations brutales du nombre des décès. Elles sont généralement observées à la fin de l'été et en automne. En 1669 et 1676, il y eut respectivement 85 et 98 sépultures à Billé. Le siècle suivant commença sur une hécatombe de 121 décès au cours l'année 1701. Les années les plus meurtrières furent 1719, 1741 et 1756 avec plus de 150 décès à Billé. Entre temps, en 1737, les 122 enterrements sont répartis de façon surprenante sur l'ensemble de l'année.

Les chiffres pris par mois et par jour sont encore plus terrifiants. En septembre 1719, 88 sépultures sont enregistrées et 86 en octobre 1756. Le 2 octobre 1741, les 4 et 10 octobre 1756, furent célébrés neuf enterrements le même jour.

Au XIX^{ème} siècle

Une seule épidémie frappa de façon notable au XIX^{ème} siècle. Elle eut lieu en 1834 et provoqua, en quelques semaines, plus de 50 décès dans la commune. Parmi les victimes, une trentaine avait moins de 12 ans. Les archives paroissiales mentionnent une dysenterie. Il s'agissait vraisemblablement d'un épisode de la seconde pandémie de choléra du siècle qui s'étala de 1826 à 1837. Elle fit de nombreuses victimes en France, notamment en région parisienne et dans le sud-est, de 1832 à 1834. En 1832, la Bretagne fut ravagée après qu'un marin contaminé eût débarqué à Nantes au mois de mai.

Au XX^{ème} siècle

Contrairement à l'idée répandue, la grippe dite espagnole qui sévit vers la fin de la guerre de 14-18 et jusqu'en 1920 n'a pas été dramatique chez nous, tout comme dans les communes rurales voisines. En revanche, les villes s'en sortirent moins bien: elle a fait vraisemblablement 150 à 200 victimes à Fougères.

* * * * *

Ce bref aperçu permet de mesurer l'importance de l'impact des épidémies sur la vie de notre commune. Les Annales de Bretagne rapportent qu'en quelques endroits on n'a pu faire la récolte de blé noir faute de monde. C'est dire le cycle infernal auquel était soumis nos ancêtres. À travers les seuls chiffres, nous percevons le désarroi qui pouvait s'emparer d'eux.



Page du registre paroissial de Billé où sont enregistrés les actes de sépulture des neuf défunts du 10 octobre 1756. L'échelle ne permet pas d'en lire le contenu mais le registre est consultable sur le site des Archives Départementales d'Ille-et-Vilaine.

permettent de faire le corollaire avec les évènements de Billé. C'est loin d'être toujours le cas. Aussi, devons-nous, à l'instar de nos curés, nous contenter de considérer les chiffres.

De plus, les registres de sépultures de Billé ne s'étendent pas au-delà de 1660 et plus de la moitié du XVII^{ème} siècle échappe à nos investigations. Nous ne savons donc rien sur les épidémies de peste qui sévirent au cours de cette période et qui sont repérables dans les communes voisines. À Javené, par exemple, un cimetière avait



Cet article n'est qu'un exposé sommaire des épidémies que Billé a dû subir dans le passé. Le thème est évoqué avec force détails dans une page de notre site internet.

En outre, vous y retrouverez beaucoup d'autres aspects de l'Histoire de Billé, de ses gens et de son patrimoine.

<http://billelesmouches.eu>



La nature en fête aux Landes de Jaunouse

Vendredi 9 octobre 2020 de 16h à 20h !

Pour la Fête de la Nature, venez découvrir l'espace naturel départemental des Landes de Jaunouse !

Le sentier de 2,7 km sera exceptionnellement jalonné de points d'information et d'animations : faune, flore, ambiance de la forêt et entretien écologique du milieu naturel.

Vous aurez la possibilité de vous inscrire à une randonnée de 5 km, proposée par le Comité Départemental de Randonnée Pédestre (CDRP), avec départ à 16 heures et de terminer la journée autour d'un stand galettes saucisses.

Retrouvez le programme détaillé sur www.ille-et-vilaine.fr/fetenature

Infos pratiques

Inscription à la randonnée CDRP par mail à environnement@ille-et-vilaine.fr
ou en téléphonant au 02 99 02 36 86

Prévoir des chaussures de marche en milieu humide et une tenue adaptée à la météo.

Covid-19 : Cette manifestation aura lieu sous réserve des conditions sanitaires en vigueur en octobre.

MAIRIE de BILLÉ

5, rue de Fougères - 35133 BILLÉ
Tél. 02 99 97 60 33 - Fax 02 99 97 57 72
e.mail : communedebille@wanadoo.fr
Site internet : communedebille.fr

Jours et Horaires d'ouverture

Lundi	14h00 à 17h30
Mardi	8h30 à 12h30
Mercredi	8h30 à 12h30
	14h00 à 17h30
Jeudi et vendredi	8h30 à 12h30